

Suite à achat véhicule occasion

Par patcyr, le 04/11/2014 à 15:04

j'ai acheté un véhicule d'occasion à un jeune auto-entrepreneur de Toulouse.

En essayant la voiture sur un parking, je me suis aperçu qu'elle broutait au démarrage et ai mis cela sur le fait que je n'en avais pas du tout l'habitude. 2 jours après nous nous rendons à Auch pour prendre possession de ce véhicule.

- le lendemain je me suis aperçu qu'il n'y avait pas de roue de secours, le vendeur m'avisant du fait qu'il n'avait pas obligation de la fournir!(heureusement que je ne suis pas tombé en panne sur l'autoroute)
- 48 heures après, panne d'embrayage et une facture réparation de 880 euros. A noter que le mécano a été étonné d'une pédale très dure, resserrée au maximum et pour cause, d'après lui cela permettant de passer les vitesses sans encombre.
- Préalablement à l'achat et en commun accord, la courroie de distribution devait être changée, mais j'en doute car le vendeur ne m'a fourni qu'un facture d'achat de la courroie ce qui n'atteste pas de son changement. je lui ai réclamé une facture en bonne et due forme, il refuse catégoriquement.
- Idem pour les biellettes de direction dont je n'ai aussi qu'un facture d'achat.(refus de faire une facture comme ci dessus)

Lors de notre 1ère entrevue avec sa conjointe (qui l'assiste dans son boulot)je me suis inquiété de la durée des travaux pour la courroie et ainsi de la livraison du véhicule, celle ci me rétorqua ouvertement que ce ne serait pas long car ils faisaient faire les réparations au "noir"

Que puis je faire pour que cette canaille accepte tout au moins de prendre en charge la moitié de la facture réparation embrayage. A noter qu'au cours de nos divers échanges, ce vendeur m'a traité de escroc, de harceleur, d'emmerdeur et j'en passe

Par moisse, le 04/11/2014 à 16:12

Bonjour,

Votre vendeur est auto-entrepreneur à TOULOUSE mais répare des voitures a AUCH ?? Il est rare que des garagistes et/ou négociants en voitures d'occasion adoptent ce statut, le chiffre d'affaire étant limité à 82200 euro/an, ce qui ne fait pas beaucoup de voitures. Quoiqu'il en soit il s'agit d'un professionnel et à ce titre il doit répondre du vice caché et des défauts de conformité.

Vous devez donc le menacer de saisir la juridiction compétente (juridiction de proximité) en vue de lui imputer la totalité des réparations (embrayage et courroie de distribution) voire de demander l'annulation de la vente.

Dans ce dernier cas la juridiction compétente dépend du prix d'achat du véhicule, 4000 euro = proximité, 4000 à 10000 euro = instance, et grande instance au dela.